# REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT DU RHONE COMMUNE DE MARCY L'ETOILE



Envoyé en préfecture le 11/10/2024

Reçu en préfecture le 11/10/2024

Les .

Berger Leviault

ID: 069-216901272-20240926-20240926\_021-DE

### Séance du Conseil municipal du 26 septembre 2024

Date de la convocation du Conseil municipal : 20 septembre 2024

Nombre de membres afférents au Conseil municipal: 27

Nombre de membres en exercice : 27

Nombre de membres ayant pris part à la délibération : 27

L'an deux-mille vingt-quatre et le vingt-six, à vingt heures, le Conseil municipal de la Commune de Marcy l'Etoile, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle du Conseil en mairie, sous présidence de Monsieur Loïc COMMUN, Maire.

#### 21 Membres présents :

COMMUN	LAGRANGE		JASSERAND
SEDDAS	KOUZOUPIS	DORVEAUX	GARABED
DONZELOT	COUVRAT		SEGUIN
	MARIE-BROUILLY		DELORME
HODZIC	MICHAUX		MAITRE
MANTOUX		BARRAL	PATOUILLARD
RIVET	MOULARD	BEGUE	

#### 06 Membres absents excusés :

DAUPHIN-GUTIERREZ	EYNARD	MARILLIER	GIRIN	
SOUGH	DOUCET			

#### 06 Pouvoirs:

DAUPHIN-GUTIERREZ	Donne pouvoir à	SEDDAS
EYNARD	Donne pouvoir à	HODZIC
MARILLIER	Donne pouvoir à	BEGUE
GIRIN	Donne pouvoir à	KOUZOUPIS
SOUGH	Donne pouvoir à	BARRAL
DOUCET	Donne pouvoir à	MAITRE

## Délibération n° 20240926-021 / 7.10 DIVERS EVOLUTION DES TARIFS DU FESTIVAL « Les nuits du Loup »

Le Festival « Les nuits du Loup » aura lieu du 20 au 29 mars 2025 et proposera plusieurs concerts payants à la Pyramide.

Une innovation cette année : deux concerts le temps d'une même soirée.

Cette nouveauté implique une nécessaire actualisation de la tarification :

- Spectacle Nuits du Loup Soirée 1 concert : 10 € (tarification inchangée)
- Spectacle Nuits du Loup Soirée 2 concerts : 15 €

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU RHONE
COMMUNE DE MARCY L'ETOILE



Envoyé en préfecture le 11/10/2024

Reçu en préfecture le 11/10/2024

ID: 069-216901272-20240926-20240926\_021-DE

Le Conseil, invité à se prononcer, après en avoir débattu et à l'unanimité de ses membres :

- VALIDE les tarifs tels qu'évoqués ci-dessus ;
- AUTORISE l'actualisation des tarifs communaux ;
- DIT que cette actualisation entrera en vigueur au 1er octobre 2024.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire, Loïc COMMUN.

Le secrétaire de séance, Emmanuel MICHAUX

A

Délibération n° 20240926-021 du 26/09/2024 Signataire : Loïc COMMUN, Maire

Télétransmis en Préfecture le 04/10/2024

Mis en ligne sur le site Internet de la commune le 04/10/2024